

PREVOST

**BULLETIN
DE
GARANTIE**

Bg06-01

ENREGISTRÉ - REGISTERED
ISO 9001 & ISO 14001



DATE : Août 2006	SECTION : 06 - Électricité
EXPIRATION: Août 2008	
SUJET : REMplacement DES INTERRUPTEURS DE PORTES DES COMPARTIMENTS À BAGAGES	

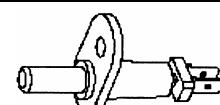
APPLICATION

Modèle	VIN	 
Véhicules H3-45 VIP Année modèle: 2006	Du 2PCV3349861010361 jusqu'au 2PCV3349161010430 incl.	
Ce bulletin n'est pas nécessairement applicable à tous les véhicules ci-haut mentionnés, certains peuvent avoir été modifiés avant la livraison. Les propriétaires de véhicules visés par ce bulletin seront avisés par une lettre indiquant le numéro d'identification de chaque véhicule concerné.		

DESCRIPTION

Sur les véhicules ci-dessus mentionnés, des problèmes avec les interrupteurs de portes des compartiments à bagages peuvent survenir à la longue. Il est donc recommandé de les remplacer afin de prévenir ces inconvénients.

MATÉRIEL

Pièce No	Description	Identification	Qté
563464	Interrupteur unipolaire unidirectionnel / N F		N/R

REMARQUE

Le matériel peut être commandé selon la pratique habituelle.

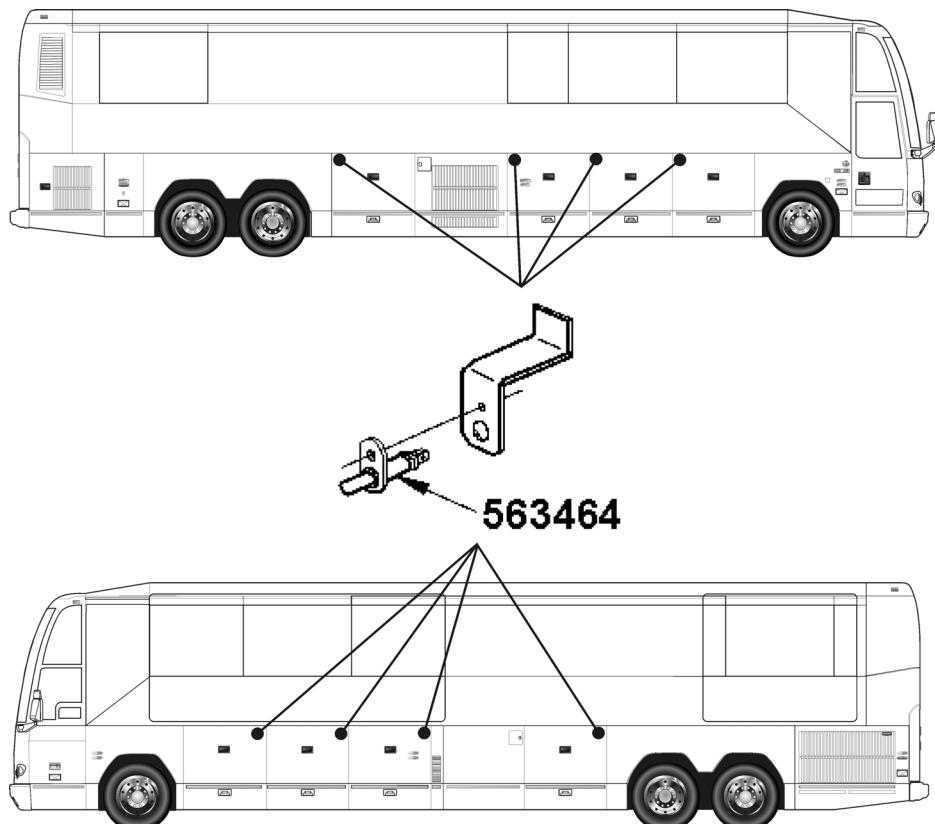
MARCHE À SUIVRE



DANGER

Stationner le véhicule de façon sécuritaire, appliquer le frein de stationnement, arrêter le moteur, placer l'(es) interrupteur(s) principal(aux) à la position ARRÊT (OFF) avant de travailler sur le véhicule.

1. Ouvrir la porte du compartiment à bagages de l'interrupteur défectueux.
2. Déconnecter le fil rouge de l'arrière de l'interrupteur.
3. Dévisser la vis fixant l'interrupteur sur son support.



4. Installer et fixer le nouvel interrupteur sur son support.
5. Reconnecter le fil rouge à l'arrière de l'interrupteur puis vérifier son fonctionnement en ouvrant et en refermant la porte.

GARANTIE

Cette modification est couverte par la garantie normale de Prévost Car. Nous vous rembourserons les pièces et un quart d'heure (0,25) de main-d'œuvre sur réception d'un formulaire A.F.A. dûment complété sur lequel vous devez mentionner «Bulletin de Garantie 06-01».

Disposition des pièces:

- Rebouter selon les règlements environnementaux applicables (mun./prov./féd.).